



Embarquez pour une escapade au grand air sur l'île d'Hoëdic le SAMEDI 9 MAI 2026



Un peu de farniente à Tahiti Beach, ça vous tente ? Sable blanc, eau turquoise, les plages d'Hoëdic sont dignes de lagons. De quoi vous donner encore plus l'impression de bout du monde. Minuscule caillou, l'île est d'un calme saisissant. Ici pas une voiture qui ne circule, on ne se déplace qu'à pied. De toute façon, sur Hoëdic, rien n'est loin et surtout, rien ne presse... non ? Baladez-vous sur ses sentiers, à travers sa végétation riche en couleurs et odeurs.

Après 1 heure de traversée depuis Quiberon, vous pourrez randonner à votre rythme sur les sentiers côtiers environ 3 heures le long. Au total 8,5 kilomètres sont à parcourir pour effectuer le tour de l'île. Prenez le temps d'admirer les panoramas à couper le souffle et de vous imprégner de l'atmosphère paisible de l'île.

Pour les amateurs de baignade, les plages de Hoëdic sont idéales pour un moment de détente. Les criques, le sable blanc, les eaux claires et calmes invitent à la baignade. Moins de 100 habitants résident à Hoëdic toute l'année.

N'oubliez pas d'apporter votre pique-nique pour profiter d'un déjeuner en plein air, avec la mer comme toile de fond.

<https://www.hoedic.net/>



Tarif : 40 € pour adulte et 25 € par enfant (4 à 17 ans inclus)

Le tarif comprend :

- Le transport en bus au départ d'Angers jusqu'à Quiberon
- La traversée aller et retour en bateau pour Hoëdic (45 minutes).

Lieu de rendez-vous : L'Institut Agro, 2, rue André Le Nôtre, Angers.

Départ vers 7 heures, retour vers 22 heures. Les horaires exacts seront précisés ultérieurement : ils ne seront connus qu'au démarrage de la haute saison, en Avril.

Si vous êtes alors en vacances dans le Morbihan, il vous sera possible de nous rejoindre à l'embarcadère de Quiberon pour passer la journée sur Hoëdic. Le tarif restera le même.

Merci dans ce cas de contacter la responsable de l'activité, Sylvie LEFIEVRE, au 06.30.84.20.59 ou par mail s.lefievre@laposte.net

Pré-inscription avant le 29 janvier 2026 sur

<https://www.payasso.fr/asma-49/hoedic>

Le tarif ASMA est réservé aux agents affectés au ministère de l'agriculture et dans les organismes sous convention avec l'ASMA (ANSES, POLLENIZ, IFCE), ainsi qu'à leur conjoint, concubin, PACS, à leurs enfants à charge fiscalement, aux retraités.

Pour toute question, merci de contacter vos correspondants.

Responsables de l'activité : Sylvie LEFIEVRE et Guy COCHELIN (correspondants retraités)